Interpellation du groupe SPI déposée lors de la séance du Conseil communal du 5 juin 2013

## Quid d'une taxe au sac socialement acceptable

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le 12 décembre 2012 notre Conseil Communal acceptait le préavis « pour le règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets ». Le vote pour la mise en application de la taxe au sac a suscité des longs débats et des compromis socialement pénalisant pour la population morgienne comme l'abandon de la prime d'encouragement au tri des déchets qui aurait permis de leur rétrocéder une partie de la taxe forfaitaire.
Sur cette prime lors de la séance du 12 décembre 2012, la Municipalité s'est exprimée ainsi : (PV du 12.12.2012 page 382) «Considérant que l'introduction du principe de causalité répond à une planification régionale que la Ville de Morges souhaite respecter, la Municipalité propose de retirer la mise en application de la prime d'encouragement au tri des déchets. Le compte N° 450 étant équilibré par le produit de la taxe au sac et par la taxe forfaitaire, la Municipalité proposera ultérieurement au Conseil communal, par voie de préavis, de nouvelles mesures d'accompagnement, avec entrée en vigueur envisageable dès 2014. Ainsi, la Municipalité poursuit sa réflexion sur ce point.»

La taxe forfaitaire est un impôt linéaire déguisé et donc antisocial. Cette taxe n'est pas incitative au tri des déchets et pénalise les plus bas revenus, tout comme la baisse d'impôt, demandée par une partie du conseil, qui elle favorise les hauts revenus.

Un certain nombre de communes ont pris la décision de reporter l'introduction de la taxe au sac en 2013 dont la Ville de Renens. Le Conseil Communal de Renens a accepté le 23 mai dernier l'introduction de la taxe au sac pour le1er juillet 2013 en y joignant une série de mesures simples, équitables et socialement acceptables. Des mesures identiques à Morges auraient la pleine adhésion du groupe SPI. Ces mesures pourraient être applicables en 2014 déjà.

Le groupe SPI demande donc à la Municipalité d'étudier les propositions suivantes :

1) Introduire une subvention communale en faveur de toute personne physique assujettie à la taxe forfaitaire pour le financement de l'élimination des déchets d'un montant équivalent à la taxe de base TTC. Cette subvention serait portée en compensation sur le montant de la facture de la taxe de base. Cette mesure donne l'opportunité de mettre tous les habitants de la Ville sur un pied d'égalité.
2) Négocier avec Valorsa la possibilité de mettre dans les mêmes containers ou éco points que les sacs taxés des sacs transparents achetés librement dans les commerces pour l'élimination des langes et autres couches. Il s'agit d'une mesure respectueuse des personnes qui permet de ne pas stigmatiser une partie de la population avec des démarches administratives parfois difficiles (par exemple, la présentation d'un certificat médical à l'administration). De plus, nous estimons que la commune pourra faire des économies tant financières qu'administratives.
3) Renforcer et intensifier les mini déchetteries dans les quartiers à proximité des éco points.
4) Installer des éco points là où ils font défaut.

5) Prévoir aussi la récupération des autres emballages en plastique qui peuvent être valorisés.
6) Adresser à la population des informations plus détaillées sur le tri des déchets. Ces informations pourraient être insérées dans l'envoi du calendrier des déchets pour 2014 ou par les autres moyens de communication dont la Municipalité dispose.

Je vous remercie de votre attention

Groupe Socialistes, POP et Indépendants